

Déchets > Le Sittom-mi épinglé par la cour des comptes

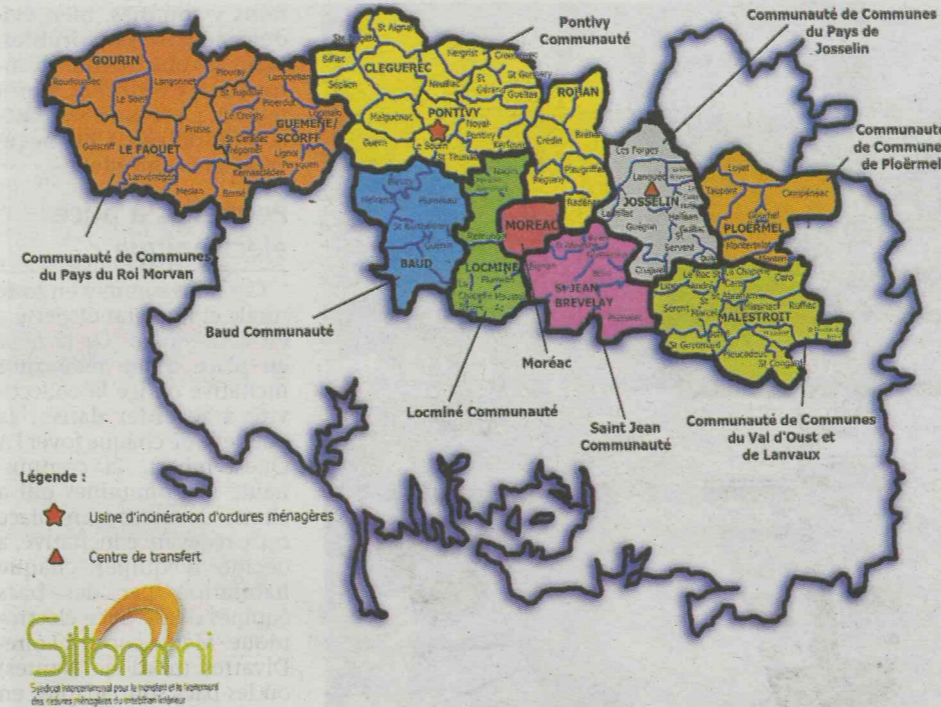
« Nous n'avons rien à cacher »

« Nous n'avons rien à cacher ». Le président du Syndicat qui gère le traitement de nos ordures ménagères répond ainsi aux observations de la chambre régionale des comptes.

Huit communautés de communes (voir la carte ci-contre) et une commune isolée (Moréac). Cent communes et 142 831 habitants. La structure qui gère le transfert et le traitement de nos déchets est un mastodonte ! Présidé par Grégoire Super, le maire de Locminé, celui que l'on appelle le « Sittom-mi » (syndicat intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur) a fait l'objet d'un rapport de la chambre régionale des comptes sur la période 2005-2009 (1). Un document de trente-cinq pages dans lequel plusieurs



Grégoire Super, maire de Locminé et président du Sittom-mi.



La carte qui montre tout le poids du Sittom-mi.

observations font penser que le syndicat... n'est pas exempt de tout reproche.

« Insuffisances »...

De sa situation financière « particulièrement favorable » qui aurait pu lui permettre de faire d'autres choix à son déficit de communication, en passant par ses actions qui ne lui permettent pas d'exercer en totalité sa compétence, la chambre régionale des comptes n'épargne pas le syndicat. Elle met également en exergue le dimensionnement de l'usine d'incinération de Pontivy qui « est insuffisant depuis plusieurs années ». Pire, elle s'inter-

roge sur le montant des contributions que le syndicat perçoit des collectivités. Selon elle, le coût de la tonne traitée est de 65,46 € TTC. Or les collectivités -qui facturent la taxe des ordures ménagères aux contribuables- contribuent au fonctionnement du syndicat par l'intermédiaire d'une participation à hauteur de... 95,59 € TTC. Une différence qui, selon ces spécialistes, ne se justifie pas.

« Un coût justifié »

Mais pour le président du Sittom-mi, qui « a pris note de toutes ces observations », plusieurs de ces choix se... défendent.

Notamment en ce qui concerne son budget. « Les 65,46 €, c'est le prix de la tonne traitée seulement, le prix de l'exploitation. Mais derrière, il faut bien que le syndicat vive et fonctionne. Nous devons, par exemple, payer une taxe sur les activités polluantes à hauteur de 70 000 €. Nous avons encore des frais de fonctionnement puisque nous avons des salariés et je ne parle pas des investissements qui sont, en matière de traitement des déchets, très coûteux ». Et de citer par exemple, le remplacement du four de l'usine d'incinération de Pontivy qui est âgé de 20 ans « et qui

ne pas tenir indéfiniment ».

Pour Grégoire Super donc, « à 62 €, seule l'usine d'incinération fonctionne ». Pour lui, la contribution des collectivités à hauteur de 95 € est donc... « tout à fait légitime » car elle permet au syndicat de moderniser ses installations. Et de rappeler s'il en était besoin que « notre budget a été voté à l'unanimité ».

Des corrections

Quant à son déficit de communication qui pourrait être traduit comme un manque de transparence, il a été, semble-t-il, corrigé depuis. Car le syndicat a désormais un site internet (2) et édite une à deux fois dans l'année, une lettre d'information. « Il y a un an, nous avons signé le contrat d'objectif territorial (COT) qui s'inscrit dans le plan départemental d'élimination des déchets, poursuit Grégoire Super. Ce contrat nous fixe des objectifs étalés sur trois ans que nous sommes tenus de réaliser. Et en un an,

nous avons déjà bien avancé ».

Un comité de pilotage a été mis en place ; un réseau d'ambassadeur du tri et de la prévention a ainsi été créé ; de nouveaux outils de communication ont été acquis ; une chargée de mission (Noémie Leche-neau) a été embauchée ; des journées techniques d'information à destination des élus ont été organisées...

Tout cela pour dire que le Sittom-mi s'évertue donc à être le plus efficace possible dans la mission qui lui incombe. Rapport de la chambre régionale des comptes ou pas, le président tient, lui, à rassurer la population et les contribuables. « Nous n'avons rien à cacher. Toutes nos actions se font dans la plus grande transparence ».

Gilles Queffelec

(1) Document accessible sur internet (www.comp-tes.fr).

(2) www.sittommi.fr.

> Il sert à quoi ?

Le Sittom-Mi est un syndicat mixte dont la compétence concerne exclusivement le traitement des déchets ménagers. Tout ce qui concerne la collecte de ces déchets est à la charge des collectivités elles-mêmes (Pontivy Communauté pour notre secteur). Le Sittom-Mi doit donc gérer pas moins de... 35 000 tonnes d'ordures ménagères chaque année. 30 000 tonnes finissent à l'usine d'incinération de Pontivy ; les 5 000 autres sont traités à Carhaix et à Gueltas.